Los Masos
VILLAGE AU CŒUR DU CONFLENT

Notre village, notre cadre de vie, ensemble !

Los Masos, ensemble durablement

AVIS À LA POPULATION

SÉCHERESSE 2026
RECENSEMENT DES DOMMAGES AUX HABITATIONS

La commune de Los Masos souhaite recenser les éventuels dommages qui auraient pu être occasionnés aux habitations de la commune à la suite des épisodes de sécheresse de 2023.

Des fissures chez vous ? Faites-le savoir !

Quels dommages ?

La sécheresse peut notamment entraîner :

- des fissures sur les murs et les façades ;
- des fissures ou déformations des sols et plafonds ;
- des décollements ou dégradations de certains revêtements ;
- et plus généralement, différents désordres affectant les bâtiments.

Pourquoi ce recensement ?

Ce recensement permettra à la commune d'évaluer la situation sur son territoire et, le cas échéant, de constituer un dossier **de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** au titre de la sécheresse.

Vous êtes concerné ?

Nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la mairie en nous transmettant :

- **Vos coordonnées** Nom, prénom, adresse et téléphone.
- **L'adresse du bien concerné**
- **Une description des dommages constatés**
- **Des photographies** des fissures, dégradations ou autres désordres constatés.
- **La date d'apparition** ou d'aggravation des dommages (si elle est connue).

Comment transmettre vos informations ?

Les éléments peuvent être déposés ou transmis à la mairie de Los Masos dans les meilleurs délais, afin de permettre à la commune de recenser l'ensemble des situations signalées.

Attention !

Ce recensement effectué par la commune ne constitue pas une demande d'indemnisation auprès de votre assurance.

Les administrés concernés sont invités à déclarer également les dommages constatés auprès de leur compagnie d'assurance, selon les modalités prévues par leur contrat.

Préservons ensemble notre patrimoine !

Merci pour votre coopération et votre vigilance.